



Chefs d'Etat haïtiens

Sudre Dartiguenave (1915-1922)

Présentation

27e chef d'État :

août 1915-avril 1922

Durée du mandat :

7 ans 8 mois

Age à l'investiture :

53 ans

Évènements majeurs :

Convention de dix ans avec les Etats-Unis (1915)

Institution d'un Conseil d'Etat (1916)

La Haytian American Sugar Company (HASCO) s'installe dans la plaine du Cul de Sac (1916)

Constitution qui accorde le droit de propriété aux étrangers (1918)

Recensement général de la population (1919)

Entrée en service de l'actuel palais national (1919)

Fixation d'un taux de parité fixe de 5 gourdes pour 1 dollar (1919)

Arrivée en Haïti de la Royal Bank of Canada (1919)

Acte additionnel à la convention de 1915 (1922)

Le profil personnel

C'est le premier des hommes de loi qui vont succéder à la tête de l'Etat de 1915 à 1930. Après des études de droit à Port-au-Prince, il est devenu avocat puis commissaire du gouvernement dans sa ville natale, l'Anse-à-Veau. Jeune député de 33 ans, il a poussé la 22e législature à affronter le "grand cabinet" de Tirésias Sam et a fait tomber Anténor Firmin. Deux fois député (de 1896 à 1902), président de la Chambre, sénateur de 1910 à 1915, il a présidé les Assemblées nationales qui ont élu Auguste, Oreste et Zamor.

Quand il arrive à la présidence en août 1915, Philippe Sudre Dartiguenave est dans la force de l'âge et jouit d'une bonne santé. Quoiqu'il soit surnommé "tête chat", il a une tête de lion : cheveux grisonnants, calvitie prononcée, moustache retroussée, petite barbiche, yeux clairs. De grande taille et large d'épaules, avec une musculature puissante, il a gardé le discours sec et prosaïque qui a fait le succès du jeune député. Son impassibilité et sa simplicité sont connues. Ses références politiques sont celles de la troisième république française. Adolphe Thiers, Jules Simon, Jules Favre.

Ce vieux routier de la politique sera désarçonné par les réalités et les humiliations de l'occupation étrangère au quotidien. Il ne s'attendait certainement pas à une cohabitation aussi longue. C'est un homme cassé qui quitte le palais national en avril 1922, après avoir vainement tenté de se faire réélire. Il se retire dans sa ville natale où il vit modestement, sans avoir les moyens de se faire soigner le cancer de la langue qui l'emporte le 9 juillet 1926 à l'âge de 63 ans.

L'accession au pouvoir

La prise d'armes du 27 juillet 1915 avait été faite au nom de et pour Rosalvo Bobo. Mais, bloqué au Cap par les troupes américaines, celui-ci ne peut entreprendre la marche triomphale vers Port-au-Prince effectuée ses prédécesseurs depuis Leconte. Ses partisans à Port-au-Prince, regroupés dans un comité révolutionnaire qui prétend assurer le pouvoir exécutif depuis la mort de Vilbrun Guillaume, prennent un "décret" prononçant la dissolution du parlement et en font garder les abords par des hommes armés. Peu disposés, pour une fois, à s'en laisser imposer par Bobo rentré à la capitale sans ses troupes, les parlementaires demandent la protection des troupes américaines et, le 12 août, élisent le président du Sénat, Philippe Sudre Dartiguenave, président de la république pour sept ans, par 94 voix sur 116. Bobo a eu 3 voix.

Le mandat

Élu sous la protection sinon à l'instigation de l'armée américaine, le président Dartiguenave est vite confronté aux réalités de l'occupation étrangère. Le président et les secrétaires d'État doivent d'abord signer une convention qui implique le contrôle financier du pays, le renvoi de l'armée haïtienne et la présence des forces américaines sur le territoire haïtien pendant dix ans. Cette première exigence fait éclater le cabinet et provoque une crise tant avec le parlement et qu'avec les forces d'occupation. La convention est finalement signée en août 1915. Il renvoie deux fois, en 1916 et en 1917, le parlement qui refuse d'adopter une constitution taillée sur mesure par le Département d'Etat et gouverne avec le seul appui législatif d'un Conseil d'Etat. Pour la première fois dans l'histoire haïtienne, une constitution est soumise à plébiscite- au vote populaire direct. Pour la première fois dans l'histoire haïtienne, le droit de propriété est accordé aux étrangers. Le vernis légal qu'il doit donner aux conquêtes de l'administration américaine en Haïti en fait une cible de choix pour l'opposition.

Si la gendarmerie se met en place, si de nombreuses réformes administratives se réalisent, si on peut parler d'une stabilité politique certaine (c'est la première fois depuis Tirésias Sam qu'un président finit son mandat), le développement économique ne suit pas. On est en effet en pleine guerre mondiale, ce qui ralentit les échanges : on exporte le tiers de ce qu'on exportait en 1911-1912. Seul le campêche permet à l'économie de souffler un peu. Les emprunts qui sont négociés en 1917 et en 1919 avec le gouvernement américain ne se réalisent pas, du fait notamment de la guerre mondiale et de ses retombées aux Etats-Unis. Certaines initiatives échouent lamentablement, notamment le rétablissement de la corvée entre 1916 et 1918 qui est, pour les magistrats communaux, une source d'abus et de corruption sans précédent.

Dartiguenave est sur la corde raide. Il est constamment sous la menace du remplacement du gouvernement civil haïtien par un gouvernement militaire américain, du type de celui mis en place en République Dominicaine depuis novembre 1916. Ses combats sont perdus d'avance mais il veut toujours sauver la face. Chaque victoire de l'administration américaine se fait à l'arrachée : la ratification de la convention par la Chambre et le Sénat en septembre 1915, le vote du budget en novembre 1918, le droit de propriété immobilière pour les étrangers en 1920 s'obtiennent après que les Américains, maîtres des douanes, aient coupé les vivres au gouvernement. Avec l'arrivée au pouvoir aux Etats-Unis du républicain Warren Harding en 1921, il espère un changement dans la politique américaine en Haïti. Mais la commission sénatoriale Mac Cormick envoyée par Harding conclura la nécessité de continuer l'occupation, du fait surtout que les Haïtiens ne parlent pas d'une seule voix face à la Commission.

Mais les cacos n'ont pas désarmé. Les attaques se concentrent sur le Nord-Est et le Plateau Central, avec quelques attaques sur Port-au-Prince. Mizaël Codio puis Charlemagne Péralte sont à leur tête. Mais les cacos ont perdu leur sanctuaire traditionnel, la République Dominicaine, occupée par les Américains depuis 1916. Péralte est tué au cœur de son

campement le 1er novembre 1919. Les Américains avanceront officiellement le chiffre de 2250 rebelles tués.

Un an avant la fin du mandat de Dartiguenave, tout semble désigner Louis Borno comme son successeur. Les Chambres n'ayant pas été reconstituées, tout va se jouer au Conseil d'Etat dont le président, l'ex-député Stephen Archer est candidat à la présidence. Dartiguenave tente, au dernier moment, de faire valoir sa propre candidature en comptant sur l'appui de ses obligés au Conseil d'Etat. Mais, ne bénéficiant pas du soutien du Haut-Commissaire Russell, il est éliminé dès un premier sondage informel parmi les conseillers. A la demande d'Archer, il se retire officiellement de la course à la présidence et passera, à contrecœur, le pouvoir à Louis Borno le 15 mai 1922.

Réf. : ORIOL, Michèle. VILAIRE, Patrick. WIESER, Corinne. *Chef d'Etat en Haïti, Gloire et misères, 1804-1986*. Réalisé par : Fondation pour la Recherche Iconographique et Documentaire et Archives Nationales d'Haïti.